

IDENTITÉ NUMÉRIQUE – France Identité

Pour obtenir votre identité numérique certifiée à la [Mairie de Montgiscard](#), la procédure dépend de votre situation actuelle concernant votre carte d'identité.

Vous possédez déjà la nouvelle carte d'identité électronique (CNle)



Si vous détenez une Carte Nationale d'Identité électronique (CNle) :

- Étape 1 : Téléchargez l'application [France Identité](#) et faites votre demande d'identité numérique en ligne pour générer votre QR code.
- Étape 2 : Prenez rendez-vous à la mairie de Montgiscard muni de ce QR code.
(RDV de « retrait CNI » en ligne Via l'agenda disponible sur le site [Rendez-vous online](#) ou par téléphone en contactant directement le secrétariat au 05.34.66.75.80.)
- Étape 3 : France Identité vous informe par mail sous 48 h de la validation de votre demande.

Vous ne possédez pas encore la nouvelle carte d'identité électronique (CNle)



Si vous n'avez pas encore la CNle et souhaitez l'obtenir pour bénéficier de l'identité numérique :

- Étape 1 : Effectuez votre pré-demande de renouvellement de carte sur le site officiel de l'[ANTS](#).
- Étape 2 : Prenez rendez-vous en mairie pour déposer votre dossier de CNle.
(RDV de « dépôt CNI » en ligne Via l'agenda disponible sur le site [Rendez-vous online](#) ou par téléphone en contactant directement le secrétariat au 05.34.66.75.80.)
- Étape 3 : Lors du retrait de votre nouvelle carte en mairie, présentez le QR code préalablement généré sur l'application France Identité pour finaliser la certification.
(RDV de « retrait CNI » en ligne Via l'agenda disponible sur le site [Rendez-vous online](#) ou par téléphone en contactant directement le secrétariat au 05.34.66.75.80.)
- Étape 4 : France Identité vous informe par mail sous 48 h de la validation de votre demande.